

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire gérant minoritaire / majoritaire

Par **poussin78**, le **02/03/2010** à **17:06**

Bonjour, mon compagnon est en liquidation depuis février 2010. Son liquidateur judiciaire maintient qu'il est gérant majoritaire. Pourtant selon nos informations, il est gérant égalitaire (il possède 50% des parts, sa mère 25% et son frère 25%). Qui a raison ? Le cas échéant que peut-on faire vis à vis du liquidateur ? D'autre part, il a un contrat de travail, des bulletins de paie, il a toujours cotisé au régime de retraite obligatoires, au congés payés... comment faire pour le contrat de travail et le statut de gérant salarié soit reconnu par le liquidateur ? Si tous ces éléments sont réunis, a-t-il la possibilité de s'inscrire comme auto-entrepreneur pour la même activité et dès maintenant ? Sinon que peut-il faire pour rebondir ? Par avance merci pour vos réponses.